

PROCESSUS D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE 2021

ANNEXE Matrice de réalisation des tâches

Phases	Activités	Preuves de réalisation	Période d'exécution		Acteurs concernés
			Début	Échéance	
Phase 1	1.1: Produire et transmettre les projets de RAP au Responsable de la Fonction Financière Ministérielle	Les notes de transmission signées par les RProg	1er-févr-22	4 mars-22	Rprog
	1.2: Organiser le dialogue de gestion entre le RFFiM et les Rprog	Les Comptes rendus de réunions et séances de travail	7 mars-22	11 mars-22	RFFiM/Rprog
	1.3: Transmettre les projets de RAP à la Direction Générale du Budget et des Finances	Les notes de transmission signées par le RFFiM	1er-mars-22	31-mars-22	RFFiM
Phase 2	2.1 : Vérifier la cohérence des projets de RAP avec les autres documents budgétaires au cours des séances techniques d'analyse	Les Rapports d'analyse	04-avril-22	29-avril-22	DGBF/DRBMGP RProg et RFFiM
	2.2 : Traiter les observations issues des rapports d'analyse et finaliser les projets de RAP	Les RAP définitifs	09-mai-22	20-mai-22	RFFiM et Rprog
	2.3 : Transmettre les RAP définitifs au Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Les notes de transmission signées par le Ministre technique	31-mai-22		Ministres techniques
	2.4 : Transmettre les RAP définitifs et le Rapport général à la Cour des comptes pour l'audit de performance et au Parlement pour information	Les notes de transmission signées par le MBPE	Au plus tard le 15 juin 2022		MBPE

NB. Pour rappel, ce processus doit déjà avoir démarré au sein des Ministères et Secrétaires d'Etat avec la transmission aux Responsables de Programme (RProg) des Rapports annuels d'activités des Responsables de Budget Opérationnel de Programme (RBOP) provenant des rapports d'activités mensuelles des Responsables d'Unité Opérationnelle (RUO).